

Au-dessus de la Corporation, il y a la justice, le Droit ; ce n'est pas sans danger qu'une bande quelconque attaque ces deux grands principes sociaux.

Vous n'êtes que des atomes sans le vote qui vous a placé là pour régir consciencieusement les deniers publics ; le souffle populaire veut vous balayer dans un jour ; on dirait que vous l'avez oublié.

Quant à nous, nous croirions ravalier notre caractère d'homme libre, de citoyen, si nous n'élevions pas la voix pour protester contre ces abus de pouvoir dont les Ediles Montréalais donnent le triste spectacle.

Quelqu'un a osé leur distribuer publiquement des louanges ; nous, moins hypoerites, nous leur offrons nos dédains et nos mépris.

Nous remercions pourtant sincèrement le ciel qu'il n'y ait que vingt-sept membres dans la Corporation de Montréal, car si malheureusement il y en avait le double, la ville serait vendue, archi-vendue, et ce serait les armes à la main que l'on viendrait chercher les piastres dans la poche des citoyens.

Il faut que le public de Montréal ait commis un grand crime en nommant ses Ediles, puisque l'Egypte coupable n'eut que sept plaies, sept fléaux, et que nous nous en subissons vingt-sept !...

Et ces messieurs nous regardent avec compassion, ils ont des larmes de crocodiles !

La preuve, c'est qu'ils se sont lamentés sur les vitres cassées, et que leur douleur a été si grande, mais si grande, qu'au lieu de cinquante piastres de frais tout au plus, dans leur trouble, ils ont porté la somme à trois cents piastres !

Si de 50 ils trouvent moyen de faire 300, jugez ce qu'ils doivent empêcher dans une affaire comme celle du Parc !